

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 167

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 18 TER, insérer l'article suivant:**

L'article 6 *bis* de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 précitée est ainsi modifié :

1° À la première phrase du troisième alinéa, le mot : « deuxième » est remplacé par le mot : « troisième » ;

2° À la première phrase du cinquième alinéa, le mot : « quatrième » est remplacé par le mot : « cinquième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de l'ajout d'un alinéa à l'article 6 bis de la loi 94-16 du 11 janvier 1984.